

# **COMPTE-RENDU DE LA REUNION**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2014 (20h00)**

Présents : Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Christian SIRON, Catherine BESSON, Rodrigue ROUBY, Louis QUAIRE, Denis CORNILLON, Marie-Cécile SEGUIN, Christel DUBOIS, Sylvie VACHON, Didier CHALAS, Fanny MOREL, Maryvonne CORNU-CHARRIER, Monique SEGUIN-MANCHON, Christophe BURLING.

Excusés : Bernard VINCENT (procuration à Gérard CROZIER), Chantal ANDRIES (procuration à Christian SIRON), Marlène DE FROIDCOURT (procuration à Jocelyne CASTON).

Secrétaire de séance : Fanny MOREL.

---

La lecture du compte-rendu de la séance précédente n'a soulevé aucune observation. Le Maire remet ensuite à M. Rodrigue ROUBY son écharpe d'adjoint au maire et d'officier d'état-civil.

### **CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE - TARIFS 2014-2015 :**

Les tarifs des repas servis à la cantine sont fixés par le Conseil, sur proposition de la commission cantine, composée d'élus, de représentants du personnel et de parents d'élèves des deux écoles.

M. Jean-Michel CHAGNON, adjoint au maire et président de la commission, présente les tarifs applicables à la rentrée 2014 : repas enfant 3,60 € (au lieu de 3,55 €), repas adulte 7,20 € (inchangé), tarif « hors délai » 5,80 € (au lieu de 5,75 €), tarif Plan d'Accueil Individualisé : 1,85 € (au lieu de 1,80 €). L'assemblée délibérante approuve à l'unanimité ces nouveaux tarifs. M. CHAGNON rappelle que la gestion de ce service a toujours été déficitaire et qu'il paraît nécessaire de faire évoluer légèrement les tarifs chaque année pour contenir le déficit. Trois conseillers se sont abstenus de voter regrettant que le quotient familial ne soit pas pris en compte.

### **VOIRIE - Programme 2014 et demande d'aide financière au Conseil Général (FDAC) :**

Le maire rappelle aux conseillers que les dépenses d'entretien de voirie sont des dépenses obligatoires. Il rappelle qu'un marché à bons de commande a été signé avec l'entreprise COLAS RHONE ALPES AUVERGNE en avril 2013 pour une durée d'un an, et que ce marché peut être reconduit trois fois. M. Rodrigue ROUBY, conseiller délégué à la voirie présente les devis établis par COLAS et validés par la commission voirie. Des travaux sont ainsi prévus Chemin des Semailles, Chemin d'Aiguebonne, Passage de la Butte, Impasse des Chanterelles, Allée de Charponnet, Sont prévues aussi la pose de deux coussins berlinois rue Barnaire, et la deuxième tranche de travaux Chemin des Cottes. La liste n'est pas exhaustive précise M. ROUBY qui attend encore d'autres devis. Néanmoins la demande d'aide financière au Conseil général peut être formulée sans attendre puisque le montant annuel pris en compte est plafonné à 90 000 € HT et que les crédits inscrits au budget 2014 atteignent 150 000 € HT. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le programme de travaux dans la mesure où l'enveloppe budgétaire annuelle est respectée. Il sollicite l'aide financière du Conseil général de la Drôme, au titre du Fonds Départemental d'Aide aux Communes, subvention qui pourrait s'élever cette année à 20 025 €.

### **ELECTRIFICATION RURALE :**

#### **Alimentation de la propriété de Mme DUPERRAY, Route des Pues**

Soixante et un mètres de tranchée et de ligne sont nécessaires pour alimenter l'habitation de Mme Laure DUPERRAY. Les travaux sont estimés par le Syndicat Départemental des Energies de la Drôme (S.D.E.D.) à 15 720,62 € TTC. Après déduction des financements mobilisés par celui-ci, la part communale qui sera répercutée sur le demandeur par convention est de 2 340,53 €. L'assemblée approuve le projet, le plan de financement et accepte à l'unanimité d'inscrire ce dossier au programme du S.D.E.D.

### **REVISION GENERALE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS :**

#### **Avenant n° 2 relatif aux études complémentaires induites par la loi ALUR**

La révision générale du Plan d'Occupation des Sols a été confiée à G2C Territoires le 14 décembre 2011 pour un montant total de 54 460 € HT. Le Maire indique que la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Rénové) du 26 mars 2014 implique la réalisation d'études complémentaires, non comprises dans la mission initiale. L'avenant n° 2 correspondant (+ 4 631,00 € HT) additionné à l'avenant n° 1 signé en 2011 fait porter le marché à un total de 60 791,00 € HT nécessitant l'approbation du Conseil municipal. Un conseiller a souhaité s'abstenir au moment du vote ; les autres ont approuvé l'avenant.

## **AVIS SUR LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL DU GRAND ROVALTAIN :**

Le projet du SCoT du Grand Rovaltain a été arrêté le 12.02.2014 par délibération du comité syndical du syndicat mixte du SCoT Rovaltain Drôme-Ardèche, et a été transmis aux personnes publiques associées qui ont un délai de trois mois pour formuler leur avis, avant mise à l'enquête publique. Le périmètre est présenté à l'assemblée. La commune d'Upie, limitrophe à Alex fait partie du SCoT du Grand Rovaltain. Alex n'est pas intégrée, elle est seulement consultée. C'est globalement un avis favorable qui est rendu par les membres du Conseil.

## **RAPPORTS ANNUELS SUR LA GESTION DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :**

La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite « loi Barnier » a prévu l'obligation pour le Maire de présenter à son assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. La collectivité ayant délégué ses services d'eau et d'assainissement à VEOLIA Eau, il incombe au délégataire de fournir à la collectivité les informations et indicateurs exigés par le législateur. Une synthèse est ainsi présentée à l'assemblée. Outre le nombre de clients (984 pour le service d'eau potable, 658 pour le service d'assainissement collectif), les mètres-cubes consommés (132 137 m<sup>3</sup>) et conduits à la station d'épuration pour y être traités (68 064 m<sup>3</sup>), le rendement du réseau estimé à 91 % (supérieur au seuil minimum exigé par le Grenelle II), les propositions d'amélioration du service faites par le délégataire sont énumérées. Quant au tarif de 3,34 € TTC/m<sup>3</sup>, il se situe dans la moyenne nationale. Mme MANCHON formule quelques remarques ou questions relatives à l'inventaire patrimonial, au nombre de foyers non raccordés au réseau d'eau potable, au recensement des conduites en PVC, au traitement des effluents générés en zone artisanale.

## **ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE DES RAMIERES :**

### **Nomination d'un représentant élu au collège des communes**

En vertu de l'article 6 des statuts de l'association, le conseil municipal nomme M. Louis QUAIRE, représentant titulaire et M. Gérard CROZIER, suppléant pour représenter la commune d'Alex à l'assemblée générale de l'association (au sein du collège des communes). Le collège des communes désignera ses représentants au sein du Conseil d'administration comme suit : un représentant pour chacune des deux communes dont les subventions versées à l'association sont les plus importantes et un représentant pour l'ensemble des autres communes, élu par le collège.

## **REGULARISATION DE L'EMPRISE DU CHEMIN DU COMMANDO FAURE :**

### **Echange de terrain avec M. et Mme COLLIGNON**

Le 15 avril 2014, le conseil a accepté d'engager la procédure permettant de faire correspondre le tracé cadastral à l'emprise physique du Chemin du Commando Faure. Dispensée d'enquête publique, la Commune a constitué et approuvé le 20 juin 2014 le dossier destiné au service du Cadastre. Les membres du conseil municipal acceptent par conséquent et à l'unanimité que la commune échange la parcelle ZB n° 98 (718 m<sup>2</sup>) déclassée du domaine public communal, avec la parcelle ZB n° 96 (691 m<sup>2</sup>) appartenant à M. et Mme COLLIGNON. Un acte notarié sera rédigé à cet effet.

## **MOTION DE SOUTIEN A L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT :**

Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont appelés à diminuer. Les arbitrages qui seront imposés aux collectivités auront inévitablement un impact sur la qualité des services essentiels rendus à la population et sur l'investissement local, et par conséquent sur la croissance et l'emploi. A cela s'ajoute une multiplicité de contraintes limitant les leviers d'actions possibles (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau de pression fiscale globale). Ces enjeux restent encore très méconnus dans l'opinion publique. L'AMF souhaite mener une action forte et collective pour alerter les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées. La motion de soutien aux demandes portées par l'AMF présentée aux collectivités, aux intercommunalités a été communiquée à l'ensemble des conseillers puis votée à l'unanimité, même si le texte proposé a suscité quelques débats ou commentaires.

## **DIVERS :**

- Intervention du Maire et des adjoints.

M. Jean-Michel CHAGNON, 1<sup>er</sup> adjoint, donne lecture des deux permis de construire accordés depuis le 20 juin 2014. Il indique que la commission cantine se réunira à nouveau le 22 juillet pour travailler sur la modification du règlement de cantine et sur la mise en place possible d'un carnet ou passeport propre à chaque enfant pour palier les problèmes de discipline.

M. Rodrigue ROUBY, adjoint délégué aux travaux et à la voirie, assure le suivi des travaux de marquage sur chaussée, de réfection des sols de la salle polyvalente, des opérations d'entretien du terrain de football. Il reste en contact avec l'entreprise ACROPOSE pour le mobilier urbain prévu devant l'école St-Maurice et annonce d'importants travaux à réaliser en lien avec la paroisse pour mettre aux normes l'Eglise communale.

M. Christian SIRON, adjoint délégué aux affaires scolaires, en charge de l'application de la réforme des rythmes scolaires avec Mmes Sylvie VACHON et Chantal ANDRIES indique que les groupes d'enfants inscrits aux activités scolaires sont pratiquement formés et les effectifs de rentrée anticipés.

Mme Jocelyne CASTON, adjointe à la communication et au tourisme, a assisté à l'assemblée générale du syndicat d'initiative. Elle relate les difficultés que rencontrent les dirigeants pour recruter un agent saisonnier. Elle rappelle que le reversement de la Taxe de séjour au syndicat est directement lié au renfort des permanences et à l'amélioration de l'offre de services proposés par le syndicat. Elle termine en annonçant six inscrits au concours des maisons fleuries et la visite du jury du concours des villages fleuris le 9 juillet.

Mme Christel DUBOIS, conseillère déléguée aux associations, annonce la soirée du 13 juillet, le repas (12 €) en extérieur organisé par le Tennis club, et le tir du feu d'artifices prévu à 23h30 en raison de la finale de la coupe du monde de football.

M. Didier CHALAS, conseiller délégué aux anciens combattants, rend compte de l'exceptionnelle commémoration organisée les 5 et 6 juillet par les communes de Alex, Livron, Loriol pour le 70<sup>ème</sup> anniversaire du sabotage du pont de Livron par le commando Henri Faure. Il souligne l'implication des bénévoles et regrette simplement que les personnalités politiques n'aient pas été plus nombreuses à participer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance publique a été levée à 23h00.